

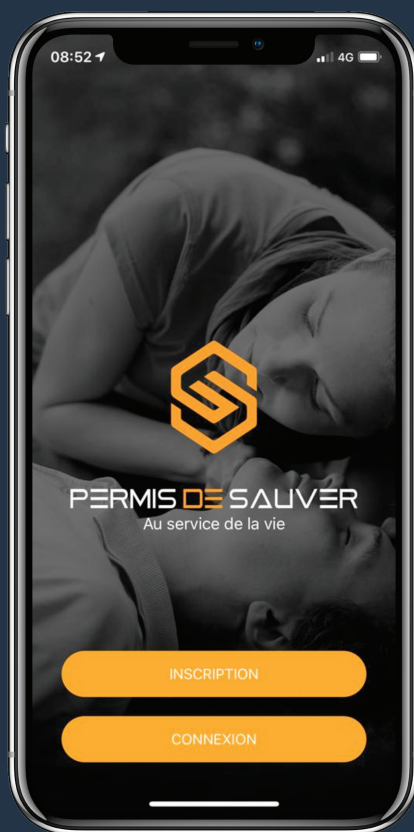
SAPEURS-POMPIERS DE LA LOIRE

À votre écoute, à vos côtés, à votre secours !

DOSSIER DE PRESSE

Les sapeurs-pompiers de la Loire expérimentent « Permis de Sauver », l'application des citoyens secouristes !

Avec l'application gratuite « Permis de Sauver », le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire met à disposition des citoyens un nouveau moyen de devenir acteur de la réponse de sécurité civile.



CONTACT PRESSE

SDIS de la Loire

Cendie VERDEAU

Responsable communication

Tél.: 04 77 91 08 04 - 06 07 30 49 78

c.verdeau@sdis42.fr

sdis42.fr



PERMIS DE SAUVER



sdis
SAPEURS - POMPIERS
42 OIRE

SAPEURS-POMPIERS DE LA LOIRE

À votre écoute, à vos côtés, à votre secours !

Contexte et enjeux

De plus en plus de citoyens sont formés aux premiers secours et sont en capacité de porter secours, au hasard des événements, face à une victime en détresse vitale. Ils peuvent dorénavant constituer une aide pour les services de secours en amont de l'intervention.

« Les secours professionnels en France mettent en moyenne 13 minutes pour arriver. Lorsqu'il y a une urgence vitale, la survie de la victime baisse de 10% toutes les minutes. Il faut donc agir très vite, de façon complémentaire », confie l'un des créateurs de « Permis de Sauver » Ganème ASLOUNE.

La société « Permis de Sauver »

En 2015, deux sapeurs-pompiers professionnels du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) du Rhône ont créé la société « Permis de Sauver » et ont lancé l'application du même nom.

« L'idée nous est venue il y a trois ans, raconte Mehdi BOUDJEMA, l'un des fondateurs de l'application. De repos, nous dinions au restaurant lorsque nous avons vu nos collègues sapeurs-pompiers intervenir dans le restaurant voisin. Quelques minutes plus tard, ils nous ont annoncé qu'une jeune fille était décédée d'un arrêt cardiaque suite à un étouffement alimentaire. Personne n'avait su quoi faire, alors qu'un geste simple aurait peut-être pu la sauver. Si nous avions pu être prévenus, le drame aurait sans doute été évité puisque nous nous trouvions à quelques mètres ».

« Permis de Sauver » est une application mobile gratuite qui vise à créer un réseau de secouristes bénévoles, destinés à compléter la chaîne des secours. Elle permet aux services de secours de géolocaliser en quelques secondes des citoyens formés aux gestes qui sauvent pour leur permettre de devenir le premier maillon de la chaîne de secours.

Qui peut s'inscrire ?

Tout citoyen majeur qui souhaite contribuer à sauver des vies et possédant un smartphone. Lors de son inscription, l'utilisateur, appelé « maillon », déclare son niveau de compétence :

- Niveau 1 : tout citoyen sans compétence particulière en matière de secours
- Niveau 2 : tout citoyen ayant acquis des compétences en matière de secours à la personne
- Niveau 3 : tout secouriste expérimenté tels que les sapeurs-pompiers (professionnels ou volontaires), les médecins, les personnels de santé, etc.

L'application vérifie le niveau de compétence en demandant au maillon une copie de son diplôme pour les niveaux 2 et 3. L'application « Permis de Sauver » est gratuite, et disponible sur Google Play et Apple Store.

Comment cela fonctionne ?

Le concept repose sur une plateforme web mise à disposition du Centre de traitement de l'alerte (CTA) du SDIS de la Loire et répertoriant tous les secouristes volontaires inscrits sur l'application « Permis de sauver ».

Concrètement, la victime ou le témoin d'un accident compose l'un des numéros d'urgence 18 ou 112. Le CTA peut alors identifier les « maillons » se situant à proximité du lieu de l'incident et, après avoir déclenché une équipe d'intervention, peut envoyer une alerte simultanée à l'ensemble des secouristes présents dans un périmètre défini.

L'alerte se matérialise sous la forme d'une notification sur le smartphone de l'utilisateur, qui peut alors décider ou non d'intervenir. En cas de refus, celui-ci ne peut en aucun cas se voir reprocher une non-assistance à personne en danger : la sollicitation émanant des services de secours n'engage pas l'utilisateur à se rendre disponible.



PERMIS DE SAUVER



SAPEURS-POMPIERS DE LA LOIRE

À votre écoute, à vos côtés, à votre secours !

S'il accepte d'intervenir, le citoyen secouriste est alors considéré comme « collaborateur occasionnel du service public » et ne peut encourir de poursuite concernant l'efficacité de ses gestes. Il est ensuite guidé par GPS ou par le CTA jusqu'à la victime. L'application indique également l'emplacement des défibrillateurs à proximité et permet des échanges entre l'utilisateur et l'opérateur du CTA, qui peut, si besoin, transmettre toutes les consignes utiles selon la nature de l'accident.

Seuls les secouristes de niveaux 2 et 3 peuvent être alertés. Les secouristes de niveau 1 peuvent cependant être sollicités par les services de secours en tant que témoins pour informer sur l'état d'une situation.

Simple et intuitive, l'application « Permis de Sauver » offre un panel de fonctionnalités, avec notamment la possibilité d'apporter aux services de secours une assistance visuelle. L'application permet en effet de réaliser des « live vidéo » et de transmettre des éléments d'information sur la situation en cours, permettant d'adapter en conséquence les moyens engagés. Elle ne substitue pas aux services de secours mais vient compléter le dispositif d'intervention habituel.

Une campagne de mobilisation des citoyens

Le SDIS de la Loire est pleinement mobilisé pour initier la population aux gestes qui sauvent. Face à l'émergence de nouvelles menaces et à la multiplication des catastrophes naturelles, au quotidien comme en situation de crise, chacun est le premier maillon de la chaîne de secours : il doit être en mesure d'anticiper et d'éviter le risque, de réagir à bon escient pour se protéger ou de faire les gestes pour sauver.

Aussi, les sapeurs-pompiers de la Loire proposent régulièrement des formations gratuites aux gestes qui sauvent à destination du grand public, notamment avec l'organisation, chaque mois, du « samedi qui sauve » dans une des casernes de la Loire. En 2018, ce sont plus de 1 200 Ligériens qui ont été formés.

« Permis de sauver » est une application moderne qui permet à tout détenteur d'un smartphone, formé aux gestes de premiers secours, de participer à la chaîne des secours. Elle vise à augmenter les chances de survie des victimes en rendant l'intervention plus rapide.

Le développement d'une communauté

L'efficacité de cette application repose sur la création d'une véritable communauté de sauveteurs bénévoles et donc sur la mobilisation du plus grand nombre. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs SDIS ont déjà rejoint la communauté « Permis de Sauver » ou vont la rejoindre prochainement : le Rhône, la Savoie, l'Ardèche, la Haute-Loire, le Cantal...

Afin d'inviter un maximum de sauveteurs qualifiés à s'enregistrer sur l'application et augmenter ainsi le nombre de maillons disponibles sur l'application, le SDIS de la Loire va déployer une large promotion de l'application, auprès des « experts du secours », associations de sécurité civile, milieu médical et paramédical, sapeurs-pompiers..., mais aussi en direction de l'ensemble des communes du Département de la Loire, afin de disposer d'un véritable maillage territorial de citoyens secouristes.

Enfin, de manière générale, tous les citoyens qui seront formés aux gestes qui sauvent par le SDIS ou au PSC1 par l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire, également partenaire de « Permis de Sauver », se verront proposer de devenir un maillon de « Permis de Sauver ».



PERMIS DE SAUVER



sdis
SAPEURS-POMPIERS
42 OIRE

SAPEURS-POMPIERS DE LA LOIRE

À votre écoute, à vos côtés, à votre secours !

« Permis de Sauver » en quelques chiffres

22 services d'incendie et de secours déjà conventionnés

4 SAMU déjà conventionnés

86 000 téléchargements de l'application

32 000 citoyens sauveteurs en France (niveaux 2 et 3)

1 100 déclenchements de maillons depuis janvier 2019

Le SDIS de la Loire en quelques chiffres

2 300 sapeurs-pompiers volontaires

553 sapeurs-pompiers professionnels

97 personnels administratifs et techniques spécialisés

600 véhicules d'intervention

250 jeunes sapeurs-pompiers

20 volontaires de service civique

7 classes de cadets de la sécurité civile

72 centres d'incendie et de secours

60 000 interventions de secours en moyenne par an, soit plus de 165 opérations par jour.

320 000 appels reçus chaque année via les numéros d'urgence « 18 » ou « 112 »

CONTACT PRESSE

SDIS de la Loire

Cendie VERDEAU

Responsable communication

Tél.: 04 77 91 08 04 - 06 07 30 49 78

c.verdeau@sdis42.fr

sdis42.fr



PERMIS DE SAUVER



sdis
SAPEURS-POMPIERS
42 OIRE